



DOURDAIN INFORMATIONS

BULLETIN COMMUNAL N° 111 – JUILLET 2025



Directeur de la publication : Michel MAILLARD

Rédaction : Daniel BLOT

Secrétariat, Municipalité

Impression : Artek Dynadoc

La Commission Communication

- ✓ M. BLOT Daniel, Vice-président
- ✓ Mr Pierre-Arnaud ANDRIEU, Mme Annick FOURCINAIS
- ✓ Mme Laëtitia MONNERIE, Mr Yann POSTIC,
- ✓ Jean-Luc VALLEE, conseillers municipaux

MOT DU MAIRE



Chères Dourdaniennes, chers Dourdanais,

Le mois de juillet est chaque année marqué par l'arrivée dans vos boîtes aux lettres de la nouvelle édition de notre bulletin municipal. Ce dernier retrace la période janvier - juin 2025 qui a été riche en réalisations et en événements. En parcourant les pages de ce bulletin, vous constaterez que nous avons continué d'alterner les projets structurants et de transformation de notre centre bourg et les petites actions pour améliorer votre quotidien. Chaque décision prise ou action mise en place n'a qu'un seul objectif : développer, embellir et répondre au besoin de notre commune et de sa population.

Dans cette philosophie, différents projets ont déjà été amorcés. J'aimerais faire le point sur les différents programmes en cours :

- La rénovation du terrain de foot a commencé par un scalpage de la pelouse, un reprofilage et un nivellement du terrain. La pose des buts et de la main courante seront installés en septembre.
- La voirie de la dernière tranche des jardins de Lucie ainsi que le plateau ralentisseur sur la route départementale D528 ont été réalisés au printemps. La deuxième sortie du lotissement du Rochelet doit s'y connecter à la fin du mois de juillet.
- L'entretien de la voirie communale sur la route de la Brayonnaise est prévu fin août. Afin de sécuriser la sortie du futur lotissement de la Giolais, un plateau ralentisseur sera prévu sur la route départementale D300.
- Les passages caméra pour l'évaluation de l'état des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement pour l'aménagement de la rue du stade ont été réalisés. Son bornage et son alignement par le géomètre également. Les travaux concernant l'alimentation en eau potable de la rue sont en cours. Dans la continuité de ce projet, des modifications des voies douces près du City Stade sont prévus ainsi que l'installation d'un abri vélo couvert devant la médiathèque.

D'autres projets vont être initiés à l'avenir :

- Le dossier de la rénovation énergétique des classes maternelles et du remplacement du système de chauffage suit son cours. Les conclusions de l'audit énergétique seront disponibles à la rentrée. Cette analyse permettra de faire des demandes de subventions auprès du Fond Vert, du Fond Chaleur et du Département. Jusqu'ici, une subvention de 100 000 € a été attribuée par l'état pour ce projet.

- Une étude de faisabilité du projet de la salle intergénérationnelle va être initiée avec l'aide du département dans le cadre des subventions du programme « Ambitions Communes ».
- La commune de Dourdain n'est pas inscrite dans le Schéma Directeur Cyclable Intercommunale à court terme. La décision avait déjà été adoptée en mars 2022. Malgré notre intervention en 2023, aucun changement n'a pu être opéré. Sachez cependant que l'aménagement est prévu à moyen terme.
- Le projet de création de chemins pédestres sur la commune de Dourdain avance. En septembre prochain, la municipalité fera une demande auprès de Liffré Cormier Communauté pour qualifier ce nouvel itinéraire d'intérêt communautaire et pour l'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Avec une aide financière de Valcobreizh, la municipalité va installer, cet automne, un point d'apport volontaire de collecte des déchets alimentaires à l'espace Jean Deguillard.
- Une antenne relais sera installée sur un champ du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la Lande Guinebert afin d'améliorer la couverture téléphonique. Bouygues Telecom sera opérateur leader sur le site ainsi que d'autres opérateurs mobiles dans les conditions fixées par les pouvoirs publics. Le CCAS percevra une location de 2500 à 3000 € /an.

Enfin, le prochain recensement de la population aura lieu en début d'année prochaine et permettra de définir précisément l'évolution de la démographie communale.

Je tiens à saluer l'ensemble des associations car elles sont indispensables à notre vie locale.

Plusieurs manifestations et activités ont eu lieu depuis le début de l'année sur la commune de Dourdain : le Vide grenier, le Vétathlon Dourdain, le Rallye - Course d'orientation, la Balade Motos, la Semaine sans écran, la Fête de l'école, la Soirée jeux à la médiathèque, les Activités enfance jeunesse, etc.

Bravo à tous les bénévoles et organisateurs pour le succès qu'elles ont rencontré !

Je vous souhaite d'agréables vacances.

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE	
Mot de Mr Le Maire	P. 2 et 3
Sommaire	P. 4
Comptes rendus des délibérations	p. 5 à 26
Finances	p. 27 à 29
Urbanisme	P. 30
VIE COMMUNALE	
État civil	p. 31
Enfance Jeunesse	p. 34 à 35
Médiathèque	p. 36 à 38
Vie quotidienne	P 39
VIE ASSOCIATIVE	
Liste des associations	p. 40
Mot des associations	p. 41 à 42
RENSEIGNEMENTS UTILES	p. 43 à 45
INFOS	P. 46 à 52

ÉVÈNEMENTS A VENIR

RENTRÉE DES CLASSES	1 ^{er} Septembre
CINÉMA PLEIN AIR	6 Septembre
CLASSES 5	13 Septembre
70 ANS AMICALE LAÏQUE	27 Septembre
SEMAINE BLEUE	Du 6 au 10 Octobre
VOYAGE CLUB ET FNACA	29 Octobre
DOURD'ANIM Concours de Belote	15 Novembre
REPAS CCAS	13 Décembre
VOEUX DU MAIRE	10 Janvier 2026

VIE MUNICIPALE - RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMpte RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Date de convocation : 22/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous-la
Présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, Mme FOURCINAIS Annick, M. POSTIC Yann, M. VALLEE Jean- Luc, M. GUY Fabrice, Mme DELANOË Anaïs, Mme MONNIER Delphine, M. ANDRIEU Pierre Arnaud

Procurations pour absents :

Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline

Mme MONNERIE Laëtitia pouvoir à Mme MONNIER Delphine

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : VALLEE Jean-Luc

2025-001 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMUNES POUR ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE POUR LA RECHERCHE D'AMIANTE ET DE PLOMB

Il est exposé ce qui suit :

Liffré Cormier Communauté et ses communes membres ayant recensé un certain nombre de besoins communs en matière de recherche d'**amiante** et de **plomb** sur les enrobés, canalisations, bâtiments, ouvrages, il est prévu de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

La convention de groupement de commandes prévoit que Liffré-Cormier Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le coordon-

De même, le coordonnateur procèdera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

La forme pressentie du marché est un accord-cadre à bons de commandes, multi-attributaires. Le montant estimé du marché est de 400 000 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE Les termes de la convention de groupement de commandes pour la passation du marché énoncé ;

APPROUVE la désignation de Liffré Cormier Communauté en tant que coordinateur de groupement

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les futurs éventuels avenants.

2025-002 CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT POLYVALENT PERISCOLAIRE

Vu le poste occupé par un agent en accroissement temporaire d'activité sur une période de 18 mois consécutifs,

Considérant la nécessité d'assurer les missions de réception, de distribution et de service des repas, d'accompagnement des convives et d'entretien des locaux et matériels de restauration et l'accueil du service périscolaire.

Il s'avère nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'agent polyvalent de restauration scolaire et d'entretien des locaux et d'accueil du service périscolaire à temps non complet à hauteur de 29/35ème à compter du 1er février 2025, pour assurer les missions de distribution et de service des repas, d'accompagnement des convives et d'entretien des locaux et matériels de restauration, et l'accueil du service périscolaire.

Il est proposé au conseil municipal :

La création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps non complet 29/35^{ème}.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps non complet 29/35^{ème}.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au recrutement

2025-003 MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

L'avancement de grade ne peut être prononcé que si un poste correspondant au grade d'avancement est vacant au tableau des emplois permanents.

A défaut, il conviendra de créer le poste par délibération et ce, préalablement à la nomination. Dans cette hypothèse, l'avancement ne pourra intervenir qu'à compter de la date d'exécution. En effet, en vertu du principe de non-rétroactivité des actes administratifs, la délibération ne peut pas prévoir de date d'effet antérieure.

Vu le tableau des avancements de grade,

Vu les lignes directrices de gestion,

Il est proposé au conseil municipal de créer le poste : d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe au 1^{er} février 2025 35/35^{ème}.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe au 1er février 2025

2025-004 CONSULTATION CONVENTION DE PARTICIPATION PSC RISQUE SANTE

Contexte : Le mandatement du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion va lancer une consultation pour vous proposer une convention de participation à adhésion facultative en matière de santé au 1er janvier 2026. Cette convention sera conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence, avec un organisme d'assurance. Le processus de consultation permettra de proposer, aux employeurs qui auront délibéré, des garanties collectives au bénéfice de leurs agents. Les démarches à effectuer pour intégrer la consultation Collecte des données statistiques Seules seront bénéficiaires de la convention les collectivités qui auront mandaté le CDG par la transmission de données statistiques.

Pour intégrer la consultation, vous devez nous retourner le fichier statistique au format Excel dûment complété pour le 28 février 2025 (date limite) à l'adresse électronique psc@cdg35.fr

Fichier statistiques: Les données reçues après la date du 28 février 2025 ne seront pas prises en compte. Les col-

Les collectivités auront à délibérer, une première fois, sur le mode de participation, ainsi que sur le montant de participation avant la publication de l'appel à concurrence qui interviendra le 4 avril 2025.

Cette délibération doit être précédée d'un avis du CST (départemental ou local selon la taille de votre collectivité). Le CST départemental rendra un avis sur le projet de cahier des charges le 20 février 2025. Toutefois, chaque

Il est proposé au conseil municipal de mandater le CDG35 pour le lancement de la consultation pour proposer une convention de participation à adhésion facultative en matière de santé au 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Mandate le CDG35 pour le lancement de la consultation pour proposer une convention de participation à adhésion facultative en matière de santé au 1er janvier 2026.

Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2025-005 CHOIX DU CONTRAT DE PREVOYANCE MNT

« Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026

selon un minimum de 15 € brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

- soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :

La Mairie de DOURDAIN souhaite, à effet du 1er avril, mettre en place une participation de 7€ par mois sur la base d'un contrat collectif à adhésion facultative conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementé par le décret n°2011-1474 précité avec la Mutuelle Nationale Territoriale »

- **Taux applicables aux garanties sociales :**
 - Niveau 1 (90%) : **2,63%**
 - Niveau 2 (95%) :

- **Taux applicables aux options facultatives :**
 - Capital décès-PTIA :
 - Capital invalidité – retraite :

PROJECTION BUDGÉTAIRE

Ces estimations sont fondées sur la base des données communiquées.

- Montant du contrat sur la durée de la convention : **42 744,23 €**
- Montant annuel du contrat : **7 124,04 €**
- Montant annuel de la participation employeur : **1 176,00 €**
- Cotisation mensuelle moyenne par agent : **42,40 €**
- Cotisation mensuelle moyenne nette de la participation : **35,40 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le contrat d'assurance complémentaire de la MNT sur la base d'un contrat collectif à adhésion facultative.

Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2025-006 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 ORDRE DE PRIORITE 1 RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école de DOURDAIN, dont le coût prévisionnel d'un estimatif au stade études à 390 800€ HT soit 468 960 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROJET HT		390 800€
AUTO-FINANCEMENT	20%	78 160€
AIDE FOND VERT	11.70%	45 800€
DETR (MONTANT ELIGIBLE 390 800€)	40%	156 320€
DSIL	28%	110 520€

Planning prévisionnel du chantier :

4ème trimestre 2024 : pré diagnostic de l'ALEC.

1er trimestre 2025 : choix du MOE, audit énergétique et permis de construire.

2ème trimestre 2025 : appel d'offres, choix des entreprises et préparation du chantier.

Juillet 2025 : travaux de la cour.

3ème et 4ème trimestre 2025 : travaux des classes.

Fin décembre 2025 : réception des travaux.

Vu l'avis favorable de la commission élargie du 20 janvier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet de rénovation énergétique de l'école de DOURDAIN

Approuve le plan de financement

Approuve le planning d'exécution du chantier

2025-007 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2025 RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école de DOURDAIN, dont le coût prévisionnel d'un estimatif au stade études à 390 800€ HT soit 468 960 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la DSIL 2025. Le plan de financement prévisionnel (avec le même planning que celui de la DETR) de cette opéra-

PROJET HT			390 800€
AUTO-FINANCEMENT	20%		78 160€
AIDE FOND VERT	11.70%		45 800€
DETR (MONTANT ELIGIBLE 390 800€)	40%		156 320€
DSIL	28%		110 520€

Vu l'avis favorable de la commission élargie du 20 janvier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet de rénovation énergétique de l'école de DOURDAIN

Approuve le plan de financement **Approuve** le planning d'exécution du chantier

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025 de la commune

Autorise M. le maire à solliciter les subventions au titre de la DSIL 2025 **Autorise** M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2025-008 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025 RUE DU STADE

Monsieur le maire informe les membres présents du Conseil municipal que le Conseil Départemental ré-partit annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente en faveur des communes de moins de 10 000 habitants qui réalisent des travaux.

d'amélioration de la sécurité routière, dès lors qu'ils en ont la compétence.

Cette demande doit être déposée avant le 31 janvier 2025.

Il est proposé de déposer une demande pour les travaux d'aménagement de la rue du stade

Le montant des travaux est estimé à 138 692.50€ pour 2025

Vu l'avis favorable de la commission du 20 janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Autorise M. le maire à solliciter les subventions au titre des amendes de police 2025

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2025-09 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 TRAVAUX RUE DU STADE PRIORITE 2

Monsieur le maire expose que lors du dernier conseil municipal du 7 décembre 2024,

l'assemblée délibérante a validé le lancement de l'aménagement des travaux de la rue du stade.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation DETR 2025. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROJET HT			138 692.50€
DETR 2025 MONTANT ELIGIBLE 129 860€	40%		51 944.00€
AMENDES DE POLICE 2025			En cours
AUTOFINANCEMENT			86 748.50€

Vu l'avis favorable de la commission du 20 janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le maire à solliciter les subventions au titre de la DETR 2025

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025 de la commune.

2025-010 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire

en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023.

DEPENSES	MONTANT TTC
LFA PORTE SECTIONNELLE ST	3 244.97€
THEARD PEINTURE (CONTENTIEUX DPS OUEST)	7 000.80€

Renonciation DIA 0351012500002 NEOTOA

Renonciation DIA 0351012500003 NEOTOA

Le conseil municipal prend acte.

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025**

Date de convocation : 06/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 mars à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, M. GUY Fabrice, Mme DELANOË Anaïs, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme MONNERIE Laetitia, Mme GRE Estelle.

Procurations pour absents : Mme FOURCINAIS Annick pouvoir à M. BLOT Daniel, M. POSTIC Yann pouvoir à Mme MONNERIE Laetitia, Mme MONNIER Delphine pouvoir à Mme COLLAS Céline

2025-011 VALIDATION DU DEVIS POUR LE RACCORDEMENT DU PLATEAU RALEMENTSSEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie pour la réalisation du plateau ralentisseur sur la RD 528 à la sortie du lotissement « Les Jardins de Lucie », ont débuté. Il convient de valider le devis réalisé par l'entreprise Potin TP, initialement validé en commission, pour coordonner les travaux de raccordement avec le lotissement « Le Rochelet ».

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de :

DE VALIDER le devis Potin TP pour un montant de 17 460€ HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-012 PILON 2024 DE LA MEDIATHEQUE

Il est exposé au conseil municipal que tous les documents de la médiathèque appartiennent au domaine public et que pour désherber, terme désignant le fait de retirer ces documents des collections et de les mettre sur la liste des pilons, il est nécessaire de prendre une délibération pour les sortir définitivement du patrimoine

La médiathèque propose une liste de 126 documents pour la liste des pilons 2024.

Ce sont des documents qui ne correspondent plus à la demande des lecteurs : contenus datés, et ou obsolètes, documents anciens, usés abîmés ou visuellement peu attrayants.

Ces livres et documents feront l'objet d'une vente publique à destination des particuliers sous forme d'une braderie reconduite tous les ans et cette année la date retenue est le 27 avril 2025.

Il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

0.25€ la vente de revues

0.75€ livre de poche et livre pour enfant

1€ bande dessinée et roman broché

1.5€ livre documentaire grand format

Le produit de la vente servira à l'acquisition de nouveaux ouvrages pour la médiathèque.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

Accepte la proposition de la médiathèque

Valide les tarifs présentés

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

025-013 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023.

DEPENSES	MONTANT TTC
LEBLANC ENVIRONNEMENT HYDRO CURAGE	1 478.80€

Renonciation DIA 0351012500004 7 Rue du stade.

FIN DE SÉANCE

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Date de convocation : 27/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, Mme FOURCINAIS Annick, M. GUY Fabrice, Mme DELANOË Anaïs, Mme MONNERIE Laëtitia, Mme MONNIER Delphine, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud.

Procurations pour absents :

Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline M. TROUVE pouvoir à M. BLOT Daniel. M. POSTIC Yann pouvoir à Mme MONNERIE Laetitia. M. VALLEE Jean-Luc pouvoir à M. COLLIN Jean-Yves.

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mme MARDELÉ Yvonne

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais un compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité non mandatées (restes à réaliser).

PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			A
		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et recettes)	Section de fonctionnement	A 865 441,99	G 1 020 638,38
	Section d'investissement	B 825 646,75	H 434 386,08
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si deficit)	I 133 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 158613,55 (si deficit)	J 563 199,83 (si excédent)
	TOTAL EXERCICE (réalisation+ report N-1)	A+B+C+D 1 693 987,74	C+H+I+J 2 161 224,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 103 298,74	L 0,00
	TOTAL Des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 103 298,74	K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E 865 441,99	G+I+K 1 168 688,90
	Section d'investissement	B+D+F 931 844,49	H+J+L 997 686,91
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F 1 797 256,48	G+H+I+J+K+L 2 151 224,29

Résultat de fonctionnement : 8 058.65 – 7 500 = 558.65

Résultat d'investissement : 440 718.63 - 475 742.73 = -35 024.10

Résultat cumulé : 558.65-35 024.10 = - 34 465.45

M. Le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle. M. BLOT prend la présidence et procède au vote.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Commerces ».

AUTORISE M. Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2025-014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET COMMERCES

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections Budgétaires et budgets annexes.

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

DECLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC FOUGERES

ETABLISSEMENT : DOURDAIN COMMERCES PL EGLISE

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

22402 - DOURDAIN COMMERCES PL EGLISE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	678 402,63	8 936,00	687 338,63
Titres de recette émis (b)	440 718,63	8 058,65	448 777,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	440 718,63	8 058,65	448 777,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	678 402,63	8 936,00	687 338,63
Mandats émis (f)	318 528,97	7 500,00	326 028,97
Annulations de mandats (g)	1 399,79		1 399,79
Dépenses nettes (h = f - g)	317 129,18	7 500,00	324 629,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	123 589,45	558,65	124 148,10
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22402 - DOURDAIN COMMERCES PL EGLISE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif DOURDAIN COMMERCES PL EGLISE Investissement Fonctionnement					
Sous-Total	-158 613,55		123 589,45 558,65 124 148,10		-35 024,10 558,65 -34 465,45
TOTAL II	-158 613,55		124 148,10		-34 465,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-158 613,55		124 148,10		-34 465,45

Le Conseil municipal,**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité**

ARRETE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe commerces place de l'église ;

AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2025-015 VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais un compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité non mandatées (restes

PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			A
		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et recettes)	Section de fonctionnement	A 865 441,99	G 1 020 638,38
	Section d'investissement	B 825 646,75	H 434 386,08
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si deficit)	I 133 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 158613,55 (si deficit)	J 563 199,83 (si excédent)
	TOTAL EXERCICE (réalisation+ report N-1)	A+B+C+D 1 693 987,74	C+H+I+J 2 161 224,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 103 298,74	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 103 298,74	K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E 865 441,99	G+I+K 1 168 688,90
	Section d'investissement	B+D+F 931 844,49	H+J+L 997 686,91
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F 1 797 256,48	G+H+I+J+K+L 2 151 224,29

Résultat de fonctionnement : 1 153 638.38 – 865 441.99 = **288 196.39**

Résultat d'investissement : 434 386.08 - 828 545.75 + 563 199.83 = **169 040.16**

Résultat cumulé : 288 196.39 + 169 040.16 = **457 236.55**

M. Le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle. M. BLOT prend la présidence et procède au vote.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Commerces ».

AUTORISE M. Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2025-016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais un compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FOUGERES

ETABLISSEMENT : DOURDAIN
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

22400 - DOURDAIN

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 106 194,46	1 057 242,00	2 163 436,46
Titres de recette émis (b)	434 386,08	1 069 140,65	1 503 526,73
Réductions de titres (c)		48 502,27	48 502,27
Recettes nettes (d = b - c)	434 386,08	1 020 638,38	1 455 024,46
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 106 194,46	1 057 242,00	2 163 436,46
Mandats émis (f)	830 343,79	865 488,20	1 695 831,99
Annulations de mandats (g)	1 798,04	46,21	1 844,25
Dépenses nettes (h = f - g)	828 545,75	865 441,99	1 693 987,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		155 196,39	
(h - d) Déficit	394 159,67		238 963,28

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FOUGERES

ETABLISSEMENT : DOURDAIN
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22400 - DOURDAIN

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	553 199,83		-394 159,67		169 040,16
Fonctionnement	215 003,09	112 603,09	155 196,39		288 196,39
TOTAL I	808 802,92	112 603,09	-238 963,28		457 236,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
22402-DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE					
Investissement	-158 613,55		123 589,45		-35 024,10
Fonctionnement			558,65		558,65
Sous-Total	-158 613,55		124 148,10		-34 465,45
TOTAL II	-158 613,55		124 148,10		-34 465,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	650 189,37	112 603,09	-114 815,18		422 771,10

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 du budget Principal ;

AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2025-017 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE COMMERCES

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 558.65€

Report à nouveau : 0

Résultat à affecter : 558.65€

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 35 024.10€

Report à nouveau : - 100 000 RAR

Résultat à affecter : - 135 024.10€

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement dans sa totalité soit – 135 024.10€ au compte 001 en dépense d'investissement du budget primitif .

De verser le résultat de fonctionnement en intégralité au compte 1068 en recette d'investissement soit 558.65 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

2025-018 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 155 196.39€

Report à nouveau : 133 000€

Résultat à affecter : 288 196.39€

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 de la section d'investissement se présente de la manière suivante:

Résultat de l'exercice : 169 040.16€

Report à nouveau : - 103 298.74€

Résultat à affecter : 65 741.42€

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement dans sa totalité soit 169 040.16€ au compte 001 en recette d'investissement du budget primitif

De verser le résultat de fonctionnement, comme suit, au compte 1068 : 136 776.44€ en recette d'investissement, et 151 419.95 au compte 002 en recette de fonctionnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat.

2025-019 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2025

Les taux proposés pour l'année 2025 sont les suivants :

	Taux 2024
Taxe d'habitation (TH)	20.10
Foncier bâti (TFPB)	38.76
Foncier non bâti (TFPNB)	35.29

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide les taux pour 2025

2025-020 VOTE DU BUDGET COMMERCES

PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			A
	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget(y compris le compte 1068)	12 000,00	147 024,10
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	100 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 35 024,10	(si solde positif) 0,00
Total de la section d'investissement (2)		147 024,10	147 024,10
	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget(y compris le compte 1068)	20 880,00	20 880,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 35 024,10	(si excédent) 0,00
Total de la section de fonctionnement		20 880,00	20 880,00
TOTAL DU BUDGET (4)		167 904,10	167 904,10

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe « commerces place de l'Eglise » primitif 2025 de la commune arrêtée comme suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 880 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVISTISSEMENT	147 024.10 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget proposé.

2025-021 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			A
VOTE		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget(y compris le compte 1068)	776 797,86	711 056,44
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	103 298,74	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 169 040,16
	Total de la section d'investissement (2)	880 096,60	880 096,60
VOTE		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget(y compris le compte 1068)	1 061 158,55	909 738,60
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 151 419,95
	Total de la section de fonctionnement	1 061 158,55	1 061 158,55
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 941 255,15	1 941 255,15

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 061 158.55 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	880 096.60 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le budget proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits Relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

2025-022 CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE

Dans le cadre du projet de rénovation thermique de l'école monsieur le maire présente au conseil municipal les candidatures reçues dans le cadre de la mise en concurrence. Il est demandé au conseil

municipal de valider le choix de la maitrise d'œuvre,

Trois réponses ont été reçues :

L'entreprise CLARC pour un montant TTC de : 34 560€

Pour l'ensemble des missions définies ci-dessus, le montant des honoraires est fixé à 28 800,00€ HT pour un budget prévisionnel de travaux HT de 350 000,00 € HT, soit 8,23%.

Le montant des travaux sera défini et arrêté dans le cadre de la mission APD.

Règlement suivant la répartition ci-dessous* :

Montant Travaux	350 000,00 €	70 000,00 €	420 000,00 €	ARCHITECTE / ECO			
Taux honoraires	8,23%						
Montant honoraires	28 800,00 €	5 760,00 €	34 560,00 €				
PHASE		Honoraires totaux		CLARC			
ESQ	% de la Mission	% des TX	Honoraires HT	hrs	Soit		
	10,94%	0,90%	3 150,00 €	35	3 150,00 €		
AVP	17,50%	1,44%	5 040,00 €	56	5 040,00 €		
PROJET - DCE	25,31%	2,08%	7 290,00 €	81	7 290,00 €		
ACT	7,50%	0,62%	2 160,00 €	24	2 160,00 €		
SOUS TOTAL 1	61,25%	5,04%	17 640,00 €		17 640,00 €		
VISA	2,50%	0,21%	720,00 €	8	720,00 €		
DET	33,75%	2,78%	9 720,00 €	108	9 720,00 €		
AOR/DOE	2,50%	0,21%	720,00 €	8	720,00 €		
SOUS TOTAL 2	38,75%	3,19%	11 160,00 €		11 160,00 €		
TOTAL 1 & 2	100,00%	8,23%	28 800,00 €		28 800,00 €		

L'entreprise CRESTO MODULES pour un montant TTC de : 64 562€

Répartition des honoraires par co-traitant

MISSION DE BASE		Montant HT	Cresto Ingénierie	Françoise Bescond Architecte
ESQ	Esquisse	3 460,28 €	768,95 €	2 691,33 €
AVP	Avant-Projet + pièces administratives (PC)	4 524,98 €	1 005,55 €	3 519,43 €
PRO	PRO-DCE	7 098,00 €	4 436,25 €	2 661,75 €
ACT	Direction de travaux (ACT)	2 661,75 €	2 661,75 €	0,00 €
DET	Direction de travaux (DET)	5 915,00 €	5 915,00 €	0,00 €
VISA	Direction de travaux (VISA)	1 774,50 €	1 774,50 €	0,00 €
AOR	Direction de travaux (AOR)	1 183,00 €	1 183,00 €	0,00 €
TOTAL HT MISSIONS		26 617,50 €	17 745,00 €	8 872,50 €
	TVA 20 %	5 323,50 €	3 549,00 €	1 774,50 €
TOTAL TTC MISSIONS		31 941,00 €	21 294,00 €	10 647,00 €

L'entreprise GFE ARCHI pour un montant TTC de : 47 400€

Mission	DESIGNATION PRESTATIONS	Prix € HT	TVA 20 %	Prix € TTC
ASC	Acompte à la signature du contrat	1000,00	200,00	1200,00
RE	Intervention sur site pour effectuer des relevés de l'existant et mise au net en plan des éléments de construction impactés par la mission	1400,00	280,00	1680,00
EP	Etudes Préliminaires : Analyse du programme, budget, réglementation du site, réalisation de l'esquisse du projet	1700,00	340,00	2040,00
AVP	Etudes d'avant-projet : plans, coupes et façades à l'échelle 1-100e pour cadrer le projet dans son aspect, sa surface et ses solutions techniques	7000,00	1400,00	8400,00
ESTIM	Réalisation de l'estimation du coût prévisionnel des travaux (assortie d'un taux de tolérance à déterminer)	1000,00	200,00	1200,00
DPC	Dossier de Permis de Construire : Elaboration des pièces graphiques et écrites du PC (hors études de sol ou de structure et pièces ne rentrant pas dans la compétence de l'architecte mais qui seront obligatoires à l'élaboration de la mission Permis de construire)	1200,00	240,00	1440,00
PRO	Etablissement des plans projet (plans, coupes & élévations à l'échelle 1-50e)	6000,00	1200,00	7200,00
CCTP	Etablissement du descriptif des travaux sous la forme d'un cahier des clauses techniques particulières	1500,00	300,00	1800,00
DCE	Dossier de consultation des entreprises	700,00	140,00	840,00
AO	Analyse des offres	700,00	140,00	840,00
MDT	Mise au point des marchés de travaux	2300,00	460,00	2760,00
DET	Direction de l'exécution des travaux	13000,00	2600,00	15600,00
OPC	Ordonnancement pilotage coordination Chantier	1000,00	200,00	1200,00
AOR	Assistance aux opérations de réception	1000,00	200,00	1200,00
	Montant Total € HT	39500,00		
	Montant TVA 20,00%		7900,00	
	Montant Total € TTC			47400,00

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide la proposition de l'entreprise CLARC,
Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2025-023 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOT ET DES EQUIPEMENTS

Dans le cadre du projet de rénovation du terrain de foot et des équipements, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les candidatures reçues dans le cadre de la mise en concurrence.

PIGEON TP : 32 854.02€ TTC

TSE : 39 834€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix des entreprises,

Et d'autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Valide la proposition de l'entreprise PIGEON TP pour la rénovation du terrain de foot,

Valide la proposition de l'entreprise TSE pour les équipements

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2025-024 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DIA 0351012500005 16 RUE DES CERISIERS 04/03/2025 RENONCEMENT

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SÉANCE

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025**

Date de convocation : 20/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, Mme FOURCINAIS Annick, M. POSTIC Yann, M. GUY Fabrice, Mme GRÉ Estelle, Mme DELANOË Anaïs, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud.

Procurations pour absents :

Mme MONNIER Delphine pouvoir à Mme COLLAS Céline, Mme MONNERIE Laëtitia pouvoir à M. BLOT Daniel
M. VALLEE Jean-Luc pouvoir à M. COLLIN Jean-Yves

A été nommé comme secrétaire de séance : M. TROUVE Frédéric

2025-025 BROYAGE 2025

Mr le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Eta DUFEU : 3 410.00€ HT SOIT 4092€ TTC

Sarl MARETHEU : 3 520.00€ HT SOIT 4 224€ TTC

LEROUX : 3 418.80€ HT SOIT 4 102.56€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix d'une entreprise ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le devis de l'entreprise LEROUX pour 3 418.80€ HT

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-026 PATA 2025 10T

Mr le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

2025-028 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Mr BLOT adjoint au maire, présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues.

Association Communale de Chasse	220 €	Subvention exceptionnelle	230 €	
Amicale donneurs de sang	50 €	Amicale Laïque	1 000 €	
Dourd'anim	320 €	Club de l'Amitié	345 €	
FNACA	220 €	Union sportive Dourdanaise	1 450 €	
GCDCECD	680 €	USEP	315 €	
Restaurant du Cœur	300 €	Les Amis Du Pays de Dourdain	150 €	
TOTAL				5 280 €

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des subventions consenties aux associations au titre de 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Valide les montants des subventions accordées aux associations pour 2025

2025-029 POINT D'APPORT VOLONTAIRE OM

Mr le maire présente au conseil municipal la proposition et l'opportunité offerte à la commune de bénéficier d'un point d'apport volontaire sur la commune, il convient de définir ensemble son emplacement. Une partie des travaux sera prise en charge par le SMICTOM le reste sera à la charge de la commune.

Décide de placer le Point d'apport volontaire Rue du Grand Clos, Espace Jean DEGUILLARD

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-030 CONTRIBUTION DES FAMILLES SORTIE AU ZOO ACM DU 2 JUILLET

Mme COLLAS, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'une activité est organisée par l'ACM pour clôturer l'année scolaire.

Le cout de l'activité comprend :

Le transport : 504 € TTC

Le ZOO : 590 € TTC

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant de la participation des familles pour chaque enfant participant à l'activité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de fixer à 15€ la participation des familles pour chaque enfant participant à l'activité

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-031 INFORMATION AU CM DE L'AVIS DE LA COMMISSION BOCAGE : NATURA 2000 ET BIODIVERSITE

Mr le maire présente au conseil municipal le travail de la commission Bocage, portant sur deux sujets :

Natura 2000 en annexe

Biodiversité en annexe

Le conseil municipal prend acte

2025-032 INDEMNITES DES ELUS 2024

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités per-

Commune 2024 Brut

LCC 2024 Brut

	Commune 2024 Brut	LCC 2024 Brut
MAILLARD Michel	19 237.20€	2 762.28€
BLOT Daniel	5 919.12€	0
COLLAS Céline	5 919.12€	0
TROUVE Frédéric	5 919.12€	0
COLLIN Jean-Yves	5 919.12€	0

Le conseil municipal prend acte,

2025-033 CHOIX DU ROBOT TONTE TERRAIN DE FOOT

Mr le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Meca Green 5 398.99 € TTC

RM MOTOCULTURE 8 520.00 € TTC PLUS OPTIONS

MASSE MOTOCULTURE 8 412.34 € TTC

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix d'une entreprise :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le devis de l'entreprise MECA GREEN pour 5 398.99 € TTC

2025-034 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

Validation de devis :

Ouest artifices : 2 000 € TTC

Renonciation DIA :

DIA 0351012500006 5 RUE DES TOUCHES

DIA 0351012500007 9 RUE DES ECOLES

DIA 0351012500008 15 RUE DU GRAND CLOS

DIA 0351012500009 13 RUE JEAN-JOSEPH CHEVREL

Le conseil municipal prend acte

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

Date de convocation : 18/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, Mme DELANOË Anaïs, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme MONNERIE Laëtitia

Procurations pour absents :

Mme FOURCINAIS Annick pouvoir à M. BLOT Daniel Blot, M. POSTIC Yann pouvoir à M. MAILLARD Michel, M. GUY Fabrice pouvoir à Mme MARDELÉ Yvonne, Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline.

Était absente : Mme MONNIER Delphine.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme COLLAS Céline.

2025-035 CONVENTION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le maire présente la nouvelle convention établie par la Direction des Archives Départementales et relative au classement des archives communales.

Cette convention est valable du 1er janvier au 31 décembre 2025 et peut être reconduite par période d'un an dans la limite de trois ans.

L'archiviste interviendra trois jours, le coût journalier de l'intervention est fixé à 178,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

2025-036 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE ENFANT EN CLASSE ULIS A LIFFRE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la ville de LIFFRE, sollicite la contribution financière de la commune pour les frais de scolarisation pour l'année 2024-2025 d'un enfant de Dourdain. La fa-

La commune est tenue de participer aux charges demandées soit 506 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la prise en charge des frais de scolarité, pour 506€

2025-037 RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT, (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), du 13 mai 2025.

Ce dernier a permis de valider la méthode de calcul retenue pour l'actualisation du coût du service commun ADS et d'actualiser la contribution au service commun ADS au titre de l'année 2024 dans l'AC 2025 versée aux communes concernées

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le rapport de la CLECT

AUTORISE M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2025-038 TARIFS PERISCOLAIRES 2025-2026

Tarifs ACM Dourdain résidents de Dourdain						Tarifs ACM Dourdain résidents hors Dourdain						
Tranche de QF	Tarif demi-journée 2024	Tarif journée 2024	Tarif demi-journée 2025	Tarif journée 2025	Tarif demi-journée 2025	Tranche de QF	Tarif demi-journée 2024	Tarif journée 2024	Tarif demi-journée 2025	Tarif journée 2025	Tarif demi-journée 2025	
0 à 400	4,80 €	9,00 €	4,8864 €	9,1620 €	4,90 €	9,20 €	7,50 €	14,00 €	7,6350 €	14,2520 €	7,70 €	14,30 €
401 à 600	4,90 €	9,20 €	4,9882 €	9,3656 €	5,00 €	9,40 €	8,00 €	14,50 €	8,1440 €	14,7610 €	8,20 €	14,80 €
601 à 800	5,10 €	9,40 €	5,1918 €	9,5692 €	5,20 €	9,60 €	8,50 €	15,00 €	8,6530 €	15,2700 €	8,70 €	15,30 €
801 à 1000	5,30 €	10,00 €	5,3954 €	10,1800 €	5,40 €	10,20 €	9,00 €	15,50 €	9,1620 €	15,7790 €	9,20 €	15,80 €
1001 à 1200	5,50 €	10,30 €	5,5990 €	10,4854 €	5,60 €	10,50 €	9,50 €	16,00 €	9,6710 €	16,2880 €	9,70 €	16,30 €
1201 à 1300	6,00 €	10,80 €	6,1080 €	10,9944 €	6,20 €	11,00 €	12,00 €	18,00 €	12,2160 €	18,3240 €	12,30 €	18,40 €
1301 à 1500	6,50 €	11,30 €	6,6170 €	11,5034 €	6,70 €	11,60 €	12,90 €	19,20 €	13,1322 €	19,5456 €	13,20 €	19,60 €
1501 à 1900	7,20 €	12,30 €	7,3296 €	12,5214 €	7,40 €	12,60 €	14,20 €	20,30 €	14,4556 €	20,6654 €	14,50 €	20,70 €
QF > 1900	7,50 €	12,80 €	7,6350 €	13,0304 €	7,70 €	13,10 €	14,80 €	21,20 €	15,0664 €	21,5816 €	15,10 €	21,60 €

Tarifs cantine Dourdain

Tranche de QF	Tarif cantine 2024	Tarif cantine mercredi 2024	Tarif cantine 2025	Tarif cantine 2025	Tarif cantine mercredi 2025
0 à 400	1	4,10	1	1	4,20
401 à 600	1	4,15	1	1	4,25
601 à 800	1	4,20	1	1	4,30
801 à 1000	1	4,25	1	1	4,35
1001 à 1200	4,30	4,30	4,3774	4,40	4,40
1201 à 1300	4,35	4,35	4,4283	4,45	4,45
1301 à 1500	4,40	4,40	4,4792	4,50	4,50
1501 à 1900	4,45	4,45	4,5301	4,55	4,55
QF > 1900	4,50	4,50	4,581	4,60	4,60
Adulte	6,65	6,65	6,7697	6,80	6,80

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE les tarifs 2025-2026

AUTORISE M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2025-039 REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE 2025-2026

Tarifs garderie Dourdain						
Tranche de QF	Matin 2024	Après-midi 2024	Matin 2025	Après-midi 2025	Matin 2025	Après-midi 2025
0 à 400	0,28	0,32	0,28504	0,32576	0,29	0,33
401 à 600	0,29	0,33	0,29522	0,33594	0,30	0,34
601 à 800	0,3	0,34	0,30540	0,34612	0,31	0,35
801 à 1000	0,31	0,35	0,31558	0,35630	0,32	0,36
1001 à 1200	0,32	0,36	0,32576	0,36648	0,33	0,37
1201 à 1300	0,34	0,38	0,34612	0,38684	0,35	0,39
1301 à 1500	0,36	0,4	0,36648	0,40720	0,37	0,41
1501 à 1900	0,37	0,41	0,37666	0,41738	0,38	0,42
QF > 1900	0,38	0,42	0,38684	0,42756	0,39	0,43

Mme COLLAS présente au conseil municipal le règlement intérieur 2025-2026 validé par la commission périscolaire, dont le document a été communiqué aux élus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le règlement intérieur 2025-2026

2025-040 FIXATION DU NOMBRE DE SIÈGES ET REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES MEMBRES DE L'EPCI A FISCALITE PROPRE (2026-2032)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ; Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2023 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la communauté à 37 conseillers

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de Liffré-Cormier pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- ◊ Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
- ◊ être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, chaque commune devra disposer d'au moins un siège, la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse,

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population

A défaut d'un tel accord, le préfet fixera selon la procédure légale [*droit commun*] à 30 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [*droit commun*].

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 37 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Liffré	8 987	11
La Bouëxière	4 602	6
Saint-Aubin-du-Cormier	4 145	6
Gosné	2 098	3
Ercé-près-Liffré	2 010	3
Livré-sur-Changeon	1 737	2
Mézières-sur-Couesnon	1 735	2
Chasné-sur-Illet	1 702	2
Dourdain	1 225	2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE la composition du conseil communautaire de la communauté au nombre de 37 sièges
APPROUVE la répartition par communes du nombre de conseillers communautaires titulaires

2025-041 RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE

M. BLOT présente au conseil municipal le rapport d'activité de la médiathèque de DOURDAIN.

Le Conseil municipal prend acte

2025-010 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DEPENSES	MONTANT TTC
CBTP DIAG AMIANTE VOIRIE	3 865.80€
M. CHAUVIGNEAU TABLIER STORE	620.84€

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SÉANCE À 21H 12

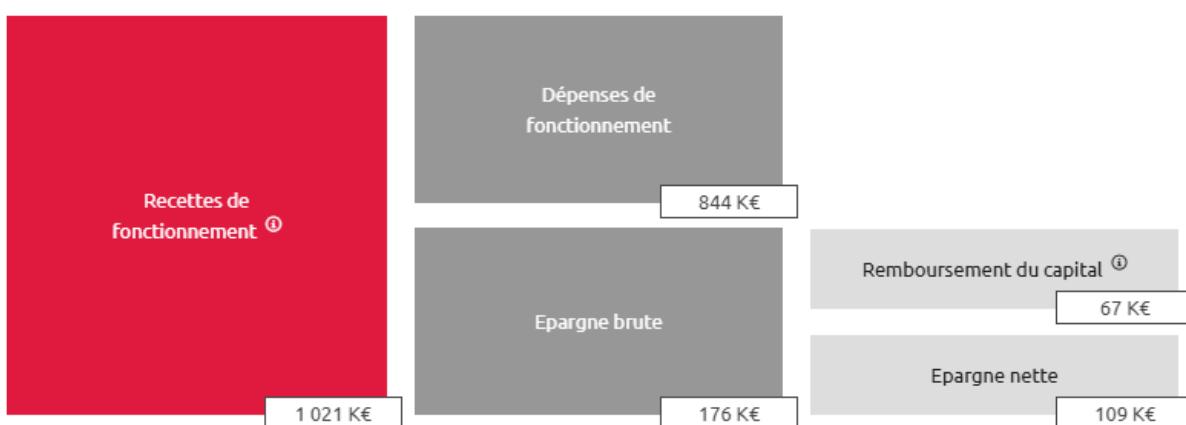
Le compte administratif 2024

Le compte administratif est le bilan financier de l'année écoulée.

Son pendant est le compte de gestion établi par le comptable public ou trésorier (trésorerie de Fougères).

Le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025 ont été voté le 7 avril 2025.

L'enjeu pour les collectivités locales est de dégager suffisamment d'épargne brute sur la section de fonctionnement qui pour rembourser le capital des emprunts contractés et financer ses investissements.



L'épargne brute correspond au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services publics, le principal poste étant le personnel qui représente 48% des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général, poste le plus soumis à l'inflation, représente 34% des dépenses de fonctionnement (factures d'électricité,...).

L'autonomie des collectivités sur leurs recettes de fonctionnement est de plus en plus réduite. La principale recette de fonctionnement (48% des recettes de fonctionnement) est constituée des impôts et taxes. Depuis 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu et même si une compensation est versée, le dynamisme fiscal est moins important. C'est un manque à gagner au vu des nouveaux logements construits sur la commune.

L'épargne brute s'élève ainsi à 176 000 euros en 2024. La stratégie financière mise en œuvre dès juin 2023 consistant à une maîtrise des dépenses de fonctionnement a porté ses fruits :

- sur l'exercice 2023 : maintien de l'épargne brute comme sur 2022 ;
- sur l'exercice 2024 : progression de plus de 36 % par rapport à 2023 ;

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 67 000 euros en 2024. Ainsi, après remboursement du capital des emprunts,

L'épargne nette ou autofinancement s'élève à 109 000 euros. Le montant de l'autofinancement a quasi doublé sur 2024 par rapport à 2023, la commune dégage ainsi un autofinancement nécessaire aux nouveaux investissements.

Au regard du compte administratif 2024, pour 1 € versé par le contribuable dourdanais, la commune de Dourdan mobilise

La politique d'investissement Pluriannuelle se poursuit

Les élus ont adopté le 7 avril 2025 le budget prévisionnel 2025. La politique d'investissements pluriannuelle de la commune doit permettre de répondre aux objectifs suivants :



PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Passage de caméras sur les réseaux eau et assainissement rue du stade afin de vérifier l'état des canalisations et détecter les fuites avant réfection de la voirie.

Rénovation thermique d'une partie de l'école (suppression des chaudières fioul), végétalisation de la cour de l'école et mise en accessibilité PMR de l'école maternelle.

SECURISATION DU TERRITOIRE

Plateau ralentisseur sortie des lotissements Jardins de Lucie et Rochelet et aménagement de la sortie du Rochelet.

Plateau ralentisseur rue de la Giolais à l'étude.

Poursuite du programme pluri-annuel de l'aménagement des rues : rue du stade.

ENFANCE ET JEUNESSE

Réfection du terrain de foot.

Remplacement du toboggan.

Achat de matériels pour l'école (ventilateurs, tables)

Installation d'un abri à vélo couvert près de la médiathèque.

CADRE DE VIE DES DOURDANAIS

Amélioration de la couverture du réseau mobile avec l'installation d'une antenne relais

Réalisation d'un circuit pédestre dans le cadre du PPDR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Point d'apport volontaire de déchets ménagers à l'espace Jean Deguillard.



BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Achat de matériels adaptés (bouchons d'oreille, sièges ergonomiques)

Robot de tonte pour le terrain de foot.

Les services périscolaires

Afin de mener à bien la révision des tarifs périscolaires, les élus ont engagé une analyse des services périscolaires depuis l'an passé en regardant la fréquentation des services, en consultant les tarifs pratiqués sur les communes de Liffré Cormier Communauté et en calculant le coût de revient réel des services pour la commune :

Cantine (publié sur le bulletin municipal de juillet 2024) : le coût moyen d'un repas était de 7,65 € en 2023 ;
ACM (Accueil Collectif de Mineurs) pour la journée du mercredi : le coût de revient moyen d'une journée du mercredi est de 454,42 € sur la période scolaire de septembre 2024 à mi-juin 2025 ;

SERVICES PUBLIQUES	Cantine	ACM
<i>Unité analysée</i>	<i>1 repas à la cantine</i>	<i>1 journée du mercredi pour 32 enfants</i>
 Coût de revient moyen	7,65 €	454,42 €
 Participation des familles	54,5%	64,4%
 Participation de la commune	45,5%	35,6%

Le règlement intérieur avec les tarifs applicables pour l'année scolaire 2025/2026 a été adopté le 26 juin 2025.

LISTES ÉLECTORALES

Vous avez changé d'adresse? Venez là mettre à jour sur les listes électorales.

- Si vous êtes resté à Dourdain, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie.
- Si vous avez emménagé à Dourdain, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune. Munissez-vous de votre pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Vous pouvez également remplir au préalable le formulaire Cerfa n° 12669 (disponible en téléchargement sur www.service-public.fr)

RECENSEMENT DE LA POPULATION



En janvier 2026 aura lieu le recensement de la population de notre commune.

Une communication particulière sur cette opération aura lieu au 4^{ème} trimestre.

Vous serez prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte à lettres.

VIE MUNICIPALE - URBANISME

Déclarations préalables

- 15/01/2025 : M. RUAULT GERARD, 10 Rue des Pinsons, nouvelle construction Carport
- 26/02/2025 : M. LAMORINIERE Aurélien, 7 Rue des Châtaigniers, Extension de l'habitation avec une véranda
- 11/03/2025 : M. PANNETIER Cédric, 7 Impasse des Jonquilles, Clôture
- 11/03/2025 : Artyseo Blandin Romain, 6 La Corblais 35450 Dourdain, Pose de panneaux solaires photovoltaïques
- 11/03/2025 : M. Romiszvili Yannis, 8 Rue des Pinsons, Pergola en bois
- 19/03/2025 : M. Travers Jean-Pierre, 3 Rue Des Touches, Travaux sur construction existante : Extension
- 15/04/2025 : Thomas Véronique, 18 Rue des Cerisiers, Terrasse et pergola en bois
- 15/04/2025 : Mme Lecomte Sophie, 14 Rue Jean Joseph Chevrel, Installation de 4 velux sur le toit de la maison
- 15/04/2025 : M. FOUGÈRES DAVID, 5 rue des châtaigniers, Carport attenant à la maison sur dalle béton existante
- 16/04/2025 : M. BATALLER DAMIEN, 9 Rue des Ecoles, Changement de destination de l'épicerie en habitation.
- 16/04/2025 : M. FULGENCE David, 17 Rue des Pinsons, Installation d'une pergola bioclimatique autoportante
- 25/04/2025 : SERTHE BROCHARD GWENael, 2 Lieu-dit le Haut Marquier, Pose de panneaux solaires au sol
- 13/05/2025 : Maillard Immobilier Maillard Sophie, Lieu-Dit le Bois Glard, Création ouverture sur la façade Est
- 14/05/2025 : Mme LE CORRE CÉCILE, La Provotais, Changement de destination du bâtiment en habitation.
- 08/07/2025 : M MOBIHAN MICKAEL, 9 RUE DU GRAND CLOS, cabanon

Permis de construire

- 28/05/2025 : M. MARDELÉ Olivier, 9 Lieu-Dit la Corblais, Construction d'un hangar de stockage de matériels.
- 16/06/2025 : Mme LE CORRE CÉCILE, La Provotais, Travaux sur construction existante.

VIE COMMUNALE - DIVERS

CÉLÉBRATIONS

19 MARS 2025



Mercredi 19 mars à 11h, comme partout en France, s'est tenu une cérémonie d'hommage à l'occasion de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Une gerbe a été déposée par les anciens combattants suivie d'une minute de silence.

Dans le texte, lu par Mr Le Maire, Patricia Mirallès, ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants, a appelé à porter « un regard lucide sur le passé, non pour l'alourdir de nos jugements mais pour en tirer des leçons utiles

8 MAI 2025



Le 8 mai 2025, pour le 80 ième anniversaire de la signature de l'armistice de la deuxième guerre mondiale, en présence des anciens combattants, de la population et de la municipalité, Mr le Maire a lu l'ordre du jour avant que deux enfants de la commune ne déposent une gerbe aux monuments aux morts suivi d'une minute de silence.



VIE COMMUNALE – ETAT CIVIL

Naissance

06/06/2025 - GAUTHIER Maïna



Mariages

10/05/2025 – ANDRIEU Pierre- Arnaud et ORTIZ DE LA ROSA

28/06/2025 - CHEDEMAIL Yann et TUAL Amandine

28/06/2025 - BLONDEL Romain et ESCURIOLA Charlotte

05/07/2025 – FERTILLET Romain et PESTRE Caroline



Décès

08/01/2025 - CHESNAIS Annick née JOUAULT le 03/07/1935

31/01/2025 – GAILLARD Pierre né le 09/08/1937

07/02/2025 - DELAMARCHE Marcel né le 01/05/1949

21/02/2025 – LACOUR Patrick né le 11/05/1968

17/03/2025 – GILBERT Pierre né le 05/05/1932

17/03/2025 – GAILLARD Christiane née LAURIER le 06/04/1939



VIE COMMUNALE - DIVERS



Atelier conduite seniors



Réunion Natura 2000



Braderie



Balade motos



Vétathlon



Rando découverte USD

Fête de l'école



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LIFFRÉ-CORMIER



Jeudi 6 mars, trois représentants du Codev ont présenté aux élus cette instance participative chargée d'émettre des avis ou des préconisations sur les projets et politiques de développement de LCC.

Des groupes de travail sur différentes thématiques: la mobilité, l'eau, les énergies renouvelables font l'objet de nombreux échanges et de consultations d'experts afin de formuler des recommandations pour favoriser un développement équilibré et responsable du territoire.

Par exemple un guide des mobilités et un guide du photovoltaïque pour les particuliers ont été établis et distribués à toute la population.

Un appel à candidature pour rejoindre cette instance est toujours ouvert à tous les citoyens sauf ceux exerçant un mandat d'élu municipal.

Âge minimum 17 ans.



BIBLIO-VÉLO de l'UNICEF

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Lire et Faire Lire l'**Unicef** (fonds des Nations Unies pour l'enfance) s'est associée avec des étudiants de l'IUT de Rennes-Beaulieu pour rallier Rennes à Dinard en dix étapes et ainsi emmener des livres sélectionnés dans les écoles.

Dans ce cadre, le samedi 1^{er} mars, le biblio-vélo de l'Unicef a fait escale à Dourdain devant le perron de la mairie avant d'amener les livres à l'école des Cours d'Eaux.

Le **Prix Unicef littérature jeunesse** porte cette année sur le droit à un environnement sain et à la justice climatique. Les enfants doivent tous pouvoir grandir et s'épanouir dans un environnement qui respecte leurs besoins.



VIE COMMUNALE—ENFANCE JEUNESSE

LES ACTIVITÉS SONT TOUJOURS AUSSI RICHES ET AMUSANTES

à l'ACM de DOURDAIN

Pour cette nouvelle année nous avons fait plusieurs activités diverses et nous avons accueilli Andréanne.

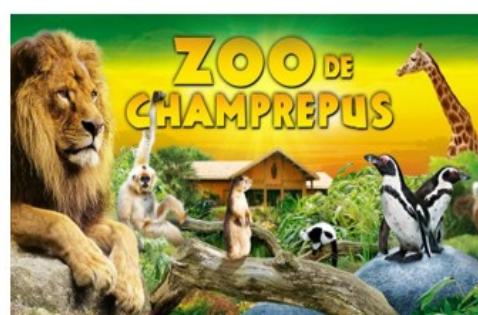
Nous avons fait la chandeleur avec la préparation de gaufres.



Nous avons continué sur les différents thèmes dont le carnaval, Pâques et la fête des mères avec la création d'un panier et d'un collier.



Nous avons aussi sensibilisé les enfants à la pollution en ramassant les déchets autour de l'école et du City.



Le 2 juillet, les enfants de l'ACM ont eu la chance d'aller au zoo de Champrepus, accompagnés de Marie Claude, Mélanie, Dominique, Andréanne, Titouan et de Annick.

Pendant la journée les enfants de moins de 6 ans ont eu un atelier sur les 5 sens et pour les plus de 6 ans un atelier sur la découverte des animaux d'Afrique.



Ils ont aussi donné à manger aux chèvres et cochons d'inde



Les enfants ont passé une agréable journée d'amusement et de découverte.



Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances et on se retrouve en septembre.

Marie Claude, Mélanie et Andréanne

VIE COMMUNALE - MÉDIATHÈQUE



Soirée jeux



Les joueurs de jeux de société se retrouvent une fois par trimestre. L'occasion de tester de nouveaux jeux, de proposer des jeux à l'achat, de se retrouver entre amis, de rencontrer de nouvelles personnes... Ces animations sont organisées pour faire découvrir le rayon ludothèque. Elles sont ouvertes à tous, même à ceux qui ne sont



Braderie

La médiathèque sort de ses murs une fois par an, lors de la braderie organisée par Doud'Anim. Les livres prennent l'air, sont dépoussiérés et proposés à petits prix. La recette permet d'acheter de nouveaux jeux pour la ludothèque.

Mario Kart

Le pilote Mario s'est invité à la médiathèque pour 2 semaines de course folle dans les locaux. Le circuit installé dans le couloir, merci à nos agents de poche, permettait un défi de deux voitures équipées de caméra, téléguidées et contrôlées par manette, vidéoprojeté sur un écran.



Semaine sans écran



La semaine sans écran programmée par l'école s'est terminée par une soirée jeux organisée par la médiathèque. Après le pique-nique en plein air, les parents et les enfants ont fini la journée à la salle intercommunale en famille autour des jeux de société de la médiathèque. C'était convivial, joyeux, en

Accueil des classes

Les élèves des 6 classes de l'école se déplacent une fois par mois pour un moment de lecture au calme. C'est l'occasion d'écouter des histoires, de se documenter, de découvrir des ouvrages en lien avec les apprentissages de l'école. Cette parenthèse permet de se familiariser avec le lieu, le personnel et le service apporté. Certains enfants, qui ne sont pas inscrits sur le réseau des médiathèques, peuvent profi-



Crèche

Ecouter des histoires dès le plus jeune âge est très important, avec des livres adaptés aux petites mains et des histoires tout en tendresse, l'apprentissage se fait en douceur. Une fois par mois, un accueil est proposé dans la crèche avec une caisse d'ouvrages pour les tout-petits. C'est un moment privilégié pour se familiariser à la lecture d'album. Une sélection de livres en dépôt à la crèche est renouvelée tous les mois. Et une fois par mois également, quelques enfants se déplacent dans les locaux pour un moment

Accueil Collectif de Mineurs

Quelques enfants de l'accueil de loisirs traversent le couloir pour profiter du calme de la médiathèque, jouer tranquillement avec un camarade, prendre le temps de lire allongés sur un coussin, ranger les livres et emprunter en prenant tout le temps de choisir. La médiathèque devient tout à

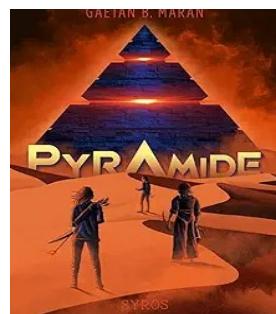


BBlecteurs

Les enfants de 0 à 3 ans en garde chez un assistant maternel ou accompagnés d'un parent sont accueillis un lundi matin tous les deux mois pour un moment privilégié à la médiathèque. Une lecture d'albums sur un thème prédéfini et des comptines adaptées sont proposés. Une sélection d'ouvrages pour leurs petites mains est mise à leur disposition.

Prix Ados

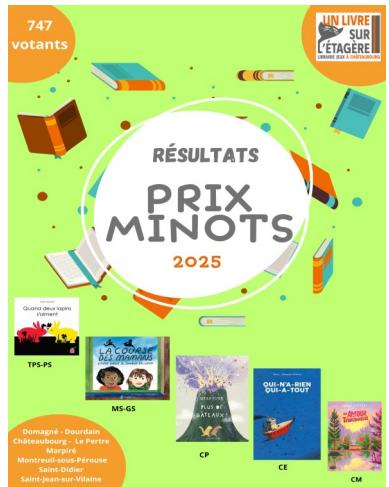
Sur les 10 romans en lice, les lecteurs ado ont voté pour Pyramide de Gaëtan B. Maran. Une dystopie sous forme de thriller avec en toile de fond une réflexion sur la ressource de l'eau et plus en profondeur une réflexion philosophique sur le pouvoir et la manipulation. Le prix littéraire évolue pour l'année prochaine, la sélection sera dévoilée à la rentrée ainsi que les nouvelles mo-





Prix Minots

750 élèves ont participé au Prix Minots cette année répartis sur 8 communes. Après avoir lu la sélection des 4 livres en compétition, les enfants se sont déplacés à la médiathèque pour voter. Pour l'occasion, un isoloir, une urne et des enveloppes officielles ont été empruntés à la mairie. Cet acte électoral permet aux enfants de se familiariser et de comprendre le processus et l'importance du vote. La prochaine sélection sera proposée aux enseignants à la rentrée.



A venir



Horaires été

Sac surprise été

Les sacs surprises sont de retour tout l'été. Le principe: vous choisissez un thème parmi ceux proposés et nous choisissons les ouvrages en rapport avec ce thème. Le tout présenté dans un sac que vous pouvez emprunter pour 3 semaines. Une vingtaine de thèmes est



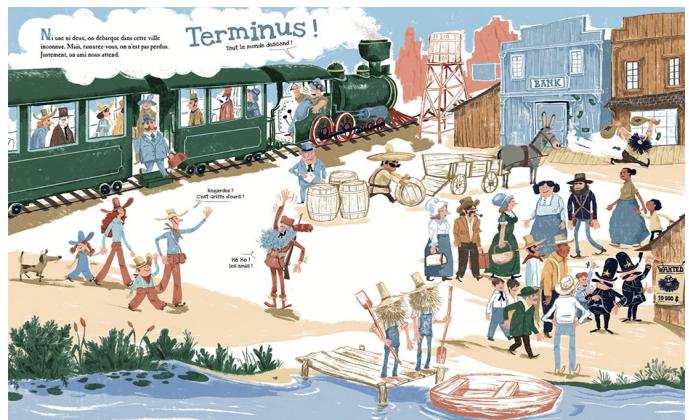
Programmation robots



Au mois d'août, les robots éducatifs et interactifs Dash & Dot et Cue, de petits compagnons destinés aux enfants pour découvrir et expérimenter ... la programmation informatique feront une escale à Dourdain. Les applications permettent de s'initier progressivement, au rythme de chacun, depuis la simple commande jusqu'à la création de leurs premiers algorithmes. Cette

Temps fort auteur/illustrateur

Comme chaque année, le réseau des médiathèques organise un temps fort auteur/illustrateur en novembre. Cette année, nous recevrons l'illustrateur jeunesse Lionel Tarchala pour 2 ateliers avec des classes de l'école des cours d'eau ainsi qu'une vente dédicace le vendredi 21 novembre à la médiathèque. C'est l'occasion de découvrir un auteur en chair et en os, d'échanger sur ses méthodes de travail, son parcours... et de recevoir une dédicace personnalisée. Une exposition de ses œuvres sera présente dans les locaux de la médiathèque du 3 octobre



Rendez-vous à la rentrée

Dès la rentrée, vous retrouverez vos animations habituelles : soirée jeux, BBlecteurs, crèche, Prix ados...

Bel été à tous !

Horaires d'ouverture

Lundi: 16h-18h

Mercredi: 10h-12h/14h-18h

Vendredi: 15h/18h

Samedi : 10h-12h

Médiathèque - 9 rue du stade - 35450 Dourdain

mediatheque@dourdain.fr

Tel: 02.23.22.03.97

<https://mediatheques.liffre-cormier.fr/>

Facebook: Médiathèque de Dourdain

VIE QUOTIDIENNE



PROPRETÉ ET SÉCURITÉ

AVEC NOS AMIS LES CHIENS

Pour le bien-être de tous et le respect de notre cadre de vie, nous rappelons aux propriétaires de chiens quelques règles essentielles :

Ramassage des déjections : Il est obligatoire de ramasser les déjections de votre chien afin de préserver la propreté de nos rues et espaces publics. Merci de vous munir de vos propres sacs et de jeter les déchets dans les poubelles appropriées. Cf arrêté municipal du 12/03/2015.

Chiens tenus en laisse : Par mesure de sécurité, tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics. Cela permet d'éviter tout incident et garanti une cohabitation harmonieuse entre habitants et animaux.

CIVISME ET VIVRE ENSEMBLE

L'accueil de la mairie est le lieu de réception de tous les disfonctionnements constatés sur la commune : remarques, avis, plaintes, suggestions etc....

Il est indéniable que des incivilités sont constatées régulièrement et c'est sans fin.

A nouveau, vol de fleurs et vol de jardinière sur le mur au cimetière, bac à fleur rue des écoles renversé et cassé et pourtant ils sont volumineux ! Mais aussi non-respect du code de la route dans le bourg, musique nocturne dérangeante pour les voisins, abri bus pris pour un défouloir, etc...etc..

Dans la mesure du possible une action est engagée mais bien souvent un petit geste ou une attention de chacun pourrait résoudre simplement tous ces petits griefs, respect des biens, des personnes et du travail effectué.

Dans cette optique on pourrait aussi envisager, comme plusieurs personnes le font déjà, que chacun essaye de porter attention particulière à son environnement immédiat, trottoirs, bas cotés etc... même si, à Dourdain, aucun arrêté municipal ne crée d'obligation à ce sujet.

VIE ASSOCIATIVE – LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA) Responsable : M. BOUVET Sébastien 2 La Goulafrais - DOURDAIN Tél : 07 86 87 02 92 acca-dourdain@hotmail.com	AMICALE LAÏQUE Responsable : M. BODIN Nicolas Tél : 06 78 84 27 70 amicalelaïque35450@gmail.com
CLUB DE L'AMITIÉ Responsable : M. TRAVERS Pierre 3 rue du Champ Perrin - DOURDAIN Tél : 02 99 39 09 08	DOURD'ANIM Responsable : Mme ROSSIGNOL Aurélie Tél : 06 14 25 86 31 dourdanim@gmail.com
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE (FNACA) Responsable : M. ORY Claude 1 La Borialis - DOURDAIN Tél : 02 99 39 05 29	GROUPEMENT COMMUNAL DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DE DOURDAIN Responsable : M. BOISRAMÉ Louis 5 La Petite Brémaudais - DOURDAIN Tél : 02 99 39 00 80
LES AMIS DU PAYS Responsable : M. BROCHARD Serge 2 Le Haut Marquier - DOURDAIN	LES PAS SANS FER Responsable : Mme BONNETOT Bénédicte Tél : 06 04 41 27 34
UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRÉ (USEP) Responsable: Mme PÉROCHAIN Paméla Tél: 06.78.64.93.47 Ecole.0351650d@ac-rennes.fr	LOISIRS ET DÉTENTE Responsable : Mme HAMON Natacha Tél : 06 87 41 91 79
LES TERRES DOURDANAISES Responsable : M. GERNIGON Vincent 23 rue Jean-Marie REGNAULT – DOURDAIN Tél : 06 84 15 84 37 vincent.gernigon@hotmail.com	UNION SPORTIVE DOURDANAISE (USD) Responsable : Mr MAILLARD David Tél : 07 72 50 52 02 usdourdain@gmail.com
ERWAN & NATHÉO Responsable: Guilloux Jessica 5 rue de la Giolais Dourdin	LES PITRES RIEURS Responsable : M. LECOMTE Jérôme 8 Résidence de l'Hermine - DOURDAIN Tél : 07 87 42 22 73

VIE ASSOCIATIVE – ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS



CLUB de L'AMITIE

Diverses manifestations ont ponctué la vie du club au cours du 1^{er} semestre.



Le partage de la galette des rois le 8 janvier



Le concours de belote communal ouvert à tous les habitants jeunes et moins jeunes le 19 février

Le 1^{er} lot a été remporté par l'équipe du plus jeune joueur qui a été très vivement félicité par l'ensemble des participants.



Le concours de belote interclubs le 2 avril

Le repas de printemps le 14 mai



suivi d'un loto



avec la découverte d'un lot surprise



Cette journée très animée a permis à tous de passer « du bon temps » et de partager des moments très sympathiques en oubliant les petits maux de tous les jours.

Avant la fermeture du club pour les vacances, un pique-nique est prévu le mercredi 9 juillet.

Le club restera fermé jusqu'à fin août et reprendra le mercredi 3 septembre.

GROUPEMENT COMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DE DOURDAIN

Récemment il a été déposé des ragondins dans la poubelle qui est prévue à cet effet, à coté du local technique de la commune, point de collecte que toutes les mairies ont obligation de mettre à disposition pour déposer les animaux trouvés morts non identifiés sur la voie publique ou issue du piégeage.

Il se trouve qu'ils ont été déposés dans des sacs plastiques, ce qu'il ne faut pas faire car l'équarisseur ne collecte que les animaux en vrac non emballés et refuse de prendre les autres.

En ce qui concerne le piégeage, toute personne qui dépose un animal doit obligatoirement figurer sur la déclaration collective ou être détenteur d'un agrément de piégeage et avoir une déclaration individuelle signée par la maire.

Toutes les personnes (hors celles qui sont inscrites sur la déclaration collective) qui apportent un ou des animaux doivent se faire connaître soit à la mairie ou sur mon n*: 0683843613

Merci de votre attention

Le Président de GCDCEC: Louis BOISRAME

LES AMIS DU PAYS

Notre association a 3 projets que nous souhaitons réaliser :

Nous allons proposer aux jeunes de moins de 26 ans de la commune de faire un stage de conduite Centaure agréé sécurité routière le 25 aout. Ce stage sera financé à hauteur d'environ 60% par notre association. Chaque participant paiera 70€ au lieu de 240€. Il y aura 12 places. Nous en avions prévu 24, mais faute de financement privé, nous ne pouvons pas proposer de places supplémentaires. Nous sommes intéressés par toutes propositions d'aides financières pour ce stage. Pour les inscriptions, vous pouvez envoyer un mail lesamisdupaysdedourdain@gmail.com ou contacter Jérôme COLLAS au 06 98 56 02 54.

L'association "LES AMIS DU PAYS" envisage de créer un chemin pédestre entre le stade et la chapelle de La Giolais. L'objectif est de pouvoir aller du centre de Dourdain à la chapelle "NOTRE DAME DES SEPT DOULEURS" sans passer par la route de Saint Aubin du Cormier. Il y a plusieurs propriétaires sur ce projet. Nous aurons besoin de l'accord de chacun. Nous avons déjà contacté certains propriétaires et d'autres le seront prochainement. Si nous avons tous les accords, les travaux de terrassement et de balisage pourrons commencer après la moisson.

Nous avons restauré le calvaire sur la route de La Bouexière en 2023. "LES AMIS DU PAYS" envisage de restaurer les 2 calvaires sur la route de CHATEAUBOURG. Les propriétaires seront bientôt contactés. L'objectif de ce projet est d'entretenir le patrimoine de notre commune. Nous aurons besoin de l'accord des différents propriétaires, soit parce que le calvaire est sur leur terrain ou pour y avoir accès.

Si ces projets vous intéressent, venez nous rejoindre dans l'association.

Vous pouvez contacter Serge BROCHARD au 06 66 73 20 48.

RENSEIGNEMENTS UTILES

<p>SERVICES DE LA COMMUNE</p> <p>Mairie - CCAS :</p> <p>Tél : 02 99 39 06 57</p> <p>Tél d'urgence : 06 29 55 83 42</p> <p>Email : contact@dourdain.fr</p> <p><u>Horaires d'ouvertures:</u></p> <p>Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12H</p> <p>Mercredi de 9h-12h et de 14h-16h</p> <p>Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h</p> <p>Samedi (1^{er} et 3^{ème} du mois) de 9h à 12h</p> <p>École des Cours d'Eau:</p> <p><i>Mme LAVAUX Sandrine, Directrice</i></p> <p>Rendez-vous pendant les jours de classe</p> <p>Tél : 02 99 39 04 95</p> <p>Email : ecole.0351650d@ac-rennes.fr</p> <p>Garderie : ouvert de 7h à 8 h 30 et de 16h à 19h</p> <p>Tél : 02.99.39.07.18</p> <p>ALSH : ouvert le mercredi de 7h00 à 19h00</p> <p>Tél Responsable : 07 57 08 53 74 - 02 99 39 07 18</p> <p>Email : enfance.jeunesse@dourdain.fr</p>	<p>NUMÉROS D'URGENCE</p>  <p>Pompiers : 18 ou 112 depuis portable</p> <p>Samu: 15</p> <p>Gendarmerie Liffré : 02 99 68 31 02</p> <p>Harcèlement scolaire : 3018</p> <p>Violences conjugales : 3919</p> <p>Centre Antipoison Rennes : 02 99 59 22 22</p> <p>Prévention du suicide : 3114</p> <p>Enfance en danger : 119</p> <p>Pharmacie de garde : 3237</p> <p>EDF</p> <p>Accueil des particuliers : 09 72 96 16 83</p> <p>Dépannage : 09 72 67 50 35</p> <p>Service des Eaux - SAUR MORDELLES</p> <p>Service des particuliers : 02 78 51 80 00</p> <p>Dépannage et urgences : 02 78 51 80 09</p> <p>Information : 02 78 51 80 00</p>	
<p>MEDIATHEQUE</p> <p><i>Responsable Mme MALLIER Janik</i></p> <p>Lundi : 16h à 18h</p> <p>Mercredi : 10h à 12h et de 14h à 18h</p> <p>Vendredi : 15h à 18h</p> <p>Samedi : 10h à 12h</p> <p>Tél : 02 23 22 03 97</p> <p>mediatheque@dourdain.fr</p>	<p>LA POSTE RELAIS</p> <p>Épicerie Le Panier du Village</p> <p>Horaires d'ouvertures:</p> <p>Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h30-13h et 15h30-17h30</p> <p>Samedi: 9h-13h</p> <p>Fermée le Jeudi</p>	<p>INFORMATIONS PRATIQUES</p> <p>Boîtes à piles disponibles à l'accueil de la mairie</p> <p>Récupérateurs de piles et de cartouches d'encre dans le hall de la mairie</p> <p>Colonne papier, verre ,journaux et bac relais du Presbytère (parking route de Chateaubourg)</p> <p>Bac à bouchon dans le hall de la mairie</p> <p>Colonne verre : parking salle des fêtes et stade foot</p>
<p>TAXI – ACCORD TAXI</p> <p>Transport malade, assis, gare, aéroport...</p> <p>7, rue Pierre Gilliard (ZAC de Bouvrot)</p> <p>35340 La Bouëxière</p> <p>Tél : 02 99 62 68 97</p>	<p>CONCILIATEUR DE JUSTICE</p> <p>Sur rendez-vous à la permanence de Liffré</p> <p>Tél : 02 99 68 31 45</p>	<p>CULTE :</p> <p>Paroisse Saint-Michel de l'Illet en Liffré Tel: 02 99 68 32 94</p> <p>A DOURDAIN vous pouvez contacter :</p> <p>Mme COAT Tél : 06 87 28 86 42</p> <p>Ou Presbytère de Liffré: Tel :02 99 68 32 94</p> <p>François Xavier Tel : 06 34 56 86 94</p>

ADMINISTRATIONS

TRESORERIE de FOUGÈRES

1 RUE BAD MUNSTEREIFEL - FOUGÈRES

Tél : 02 99 99 78 40 - sgc.fougeres@dgfip.finances.gouv.fr

Bureaux ouverts : du lundi au vendredi :

8h45 à 12h et 13h30 à 16h



CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Mme Courtigné Isabelle et M. Le Guennec Jean Michel

02.99.02.35.35

1 avenue de la Préfecture - 35040 RENNES

SMICTOM VALCOBREIZH

1 La Lande - CS 50005 35190 Tinténiac

Tél : 02 99 68 03 15

LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

8 Le Carfour 35340 La Bouëxière

Tél : 02 99 68 31 31 du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h

VOS DROITS ET VOS DÉMARCHES :

La première réponse à vos questions (formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille) est sur internet :

www.service-public.fr ou par téléphone : au 3939

POINT ACCUEIL EMPLOI

Liffré : Mme Borodine Françoise

2 rue de l'Orgerais

Tél : 02 99 68 43 13-pae.liffre@liffre-cormier.fr

La Bouëxière : Mme Guillard Magali

5 rue Théophile Rémond

Tél : 02 99 62 63 89 - pae.labouexiere@liffre-cormier.fr

Saint-Aubin-du-Cormier : Mme Travers Fabienne

3 rue de la Libération - 02 23 42 42 10

Tél : 02 99 39 22 99 - pae.saintaubin@liffre-cormier.fr



CONSULTATIONS DE PMI

(Protection maternelle et infantile)

Pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans

2^{ème} mardi matin du mois et 4^{ème} mardi après-midi du mois au Centre social de Liffré

Permanence pesée le jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 au Centre social de Liffré

Sur rendez-vous auprès du CDAS des Marches de Bretagne Maen –Roch Tel : 02 99 93 64 50

COMMERCES AMBULANTS

Vente de galettes

Jeudi de 15h à 20h - Rue du Presbytère sur le parking des Services Technique. Mme TILLET

Tél : 06 12 14 58 64

Maen Roch Tél : 02 22 93 64 50

CONSEILLERE SOCIALE EN GERONTOLOGIE Mme LEON - CDAS des marches de Bretagne à Maen Roch Tél : 02 22 93 64 50 **ASSISTANTE SOCIALE** Sur rendez-vous à la permanence de Liffré ou à La Bouëxière ou au CDAS des marches de Bretagne à

ASSISTANTES SOCIALES MSA Mme GENIN Catherine Tél : 02 99 01 82 35

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE 24 rue La Fontaine - 35340 Liffré Tél : 02 99 68 31 49 (S.A.A.D.) Tél : 02 99 68 43 03 (C.I.A.S. et service animation)

PORTAGE REPAS

Le portage des repas anciennement effectué par l'association « Vivre chez soi » est désormais assuré par le CIAS Liffré-Cormier Communauté. Pour tout renseignement, appeler le 02 99 68 31 49

RELAIS PETITE ENFANCE

Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants



Permanences à la maison intercommunale de Dourdain le mardi matin de 9h à 12h30 (sur rendez-vous)

Sur rendez-vous auprès du CIAS Liffré-Cormier, 28 rue La Fontaine 35340 Liffré

Tél : 02 99 68 31 31

MAISON FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
Carte grise, impôts, retraite ou allocations familiales



Permanence les semaines impaires de 14h à 17h Tel : 02 99 68 31 45



DEFIBRILLATEURS

Quatre défibrillateurs sont à votre disposition à la médiathèque, au terrain de sport, à la salle des fêtes place de l'église sur le mur des toilettes publiques.

VIE COMMUNALE – SERVICES A LA POPULATION

MAISON DE SANTÉ – LA BOUËXIÈRE

29, rue Jean-Marie Pavy 02 99 04 41 64

Médecins généralistes : Dr DEPAGNE, Dr VIGNES, Dr AMELINE, Dr SALVAT-THOMAS / 02 99 04 41 64

Kinésithérapeutes : M. MONFORT, Mme PLOURDEAU, Mme RIELLAND, M. MERZOUG, Mme LEFEUVRE, Mme PFEN-NIG / 02 99 04 41 45

Podologue : M. GELY (02 99 62 65 53) & Mme BONNOUVRIER (02 99 32 04 32)

Orthophoniste : Mme CLEMENT (02 99 62 66 38) & Mme GIRARD (06 99 47 79 48)

Sage-femme : Mme MARTIN / 02 23 37 52 31

Diététicienne : Mme BOUFFARE / 07 82 28 34 66

Psychologue : Mme FONTON / 06 95 42 06 10

SOINS INFIRMIERS – LA BOUËXIÈRE

Mme GOLFIER, Mme PAILLARD,

M. DENIARD & Mme SIMON / 02 99 62 69 01
Mme ALEXANDRE & M. CORBIN / 02 23 27 96 29

SOINS DENTAIRES – LA BOUËXIÈRE

Dr LESAGE / 02 99 04 41 75
Dr GALLE – PEAN / 02 30 96 40 16

OSTEOPATHIE – LA BOUËXIÈRE

MAISON DE SANTÉ VAL D'IZÉ 02 99 49 85 04

Médecins généralistes: Dr BARIL ALAMINE, Dr BUSSON, Dr LUCAS, Dr PHILIPPE.

Dentistes: Dr DEMOUSSEL, Dr PRAGOSA

Infirmières: Mme DELVA, Mme DUFEU, 06 19 29 57 63

Mme OUAIRY, Mme FLEURY 02 99 49 88 72

Mme HAVARD, Mme HEURTEBISE, 02 56 28 04 08

Diététicienne: Mme HUCHET, 0299 49 85 04

Ergothérapeute: Mme MONNREIE/ 06 21 38 39 52

Kinésithérapeutes: Mme ARNOULT? Mme DAVY JEBY? Mme FLAGEUL? Mme GEORGEAULT

Orthophoniste: Mme RAMANI

Ostéopathe: Mr LANGE

Pédicure Podologue: Mme ROBERT

POLE DE SANTE - LIVRÉ-SUR-CHANGEON

12 bis rue Jean Béziel

Médecins généralistes :

Dr LAINÉ, Dr CHALUMEAU
Dr REYNAUD 02 90 74 35 16

Dentiste : Dr STELEA / 02 99 68 60 69

Kinésithérapeute, Mr RAMA, Mme POULARD,

Psychologue : Mme KERVADEC (Consultations enfants, adolescents, adultes) / 07 /62 26 12 21

Infirmiers : Mme GENEST, Mme GOUPIL & Mme HERY / 02 99 39 03 42

Orthophoniste : Mme LEONARD / 09 51 26 51 80

Diététicienne : Mme BOUFFARE

Psychomotricienne-Sophrologue: Mme MAHAY

NATUROPATHIE

LA KLE DU BIEN-ÊTRE

Bonjour,

Je suis Naturopathe, Réflexologue plantaire.

Je peux vous recevoir à l'adresse suivante :

8 Rue des Chênes – 35450 Dourdain

Tél : 06 12 65 70 55

Sandra HOCDE

PHARMACIE

LA BOUEXIÈRE

Pharmacie Duval, Le Quellec
27 rue Jean Marie Pavy /02.99.62.62.65

LIVRÉ SUR CHANGEON

Pharmacie du Courtil / 02 99 39 06 64
Pôle Santé 12 bis rue Jean Béziel

VAL D'IZÉ

Pharmacie De Val d'Izé
12 place Pierre Poupart 02.99.49.84.26

FORM AND SPORT	
BIEN ÊTRE ET SANTÉ PAR LE SPORT	
SAISON 2025-2026	
LUNDI	ZUMBA  19h15 à Dourdain
MARDI	PILATES  11h30 en Visio
JEUDI	GYM DOUCE SENIORS  14h30 à Dourdain
JEUDI	RENFO ET CARDIO  19h15 à Dourdain
Reprise des cours à partir du lundi 8 septembre	
5€/séance Engagement de septembre à juin Renseignements et Inscriptions : Juliette OLIVEIRA DE SA 06 74 95 98 76 (coach sportif diplômée d'état, avec plus de 20 ans d'expériences)	
  FORM AND SPORT	

PILATES		
9 € / séance Engagement de septembre 2025 à juin 2026		
Où? Quand?	Comment?	Bienfaits:
En Visio live sur Zoom (logiciel gratuit) Tous les mardis 11h30 → reprise le mardi 9 septembre 2025	Le Pilates est une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga, de la danse et de la gymnastique.. Elle se pratique au sol, sur un tapis, ou à l'aide d'appareils. Enchaînement d'exercices doux et contrôlés. Fin de séance à base de méditation et relaxation.	- renforcement des muscles profonds posturaux (périnée, abdos profonds, muscles du dos) - diminution douleurs du dos - amélioration de la posture - meilleure concentration - amélioration de la souplesse - sensation de bien-être et d'allongement - un meilleur sommeil

Avantage de la Visio: Vous pouvez faire votre séance là où vous le souhaitez... il suffit juste d'un écran et d'une connexion internet!

ZUMBA		
5 € / séance Engagement de septembre 2025 à juin 2026		
Où? Quand?	Comment?	Bienfaits:
A la salle des fêtes de Dourdain Tous les lundis 19h15 → reprise le lundi 8 septembre 2025	Un cours d'environ 50 minutes chorégraphié en musique où les pratiquants enchaînent différentes combinaisons de pas au rythme de musiques latinos. Des danses répétitives pour s'amuser, se défouler sans réfléchir.	- perte de poids (jusqu'à 1000 calories dépensées pendant un cours) - amélioration du cardio - renforcement et tonification des muscles - amélioration de la coordination et de l'équilibre - diminution du stress - bien-être

GYM DOUCE SENIORS		
5 € / séance Engagement de septembre 2025 à juin 2026		
Où? Quand?	Comment?	Bienfaits:
A la salle des fêtes de Dourdain Tous les jeudis 14h30 → reprise le jeudi 11 septembre 2025	La séance débute par un échauffement de tout le corps en musique. Se poursuit par la pratique de différents exercices doux et contrôlés sous forme de circuit ludique ou de jeux en groupe. Puis retour au calme à base d'étirements et de relaxation ou de méditation.	- renforcement musculaire et cardiovasculaire - amélioration souplesse - amélioration de l'équilibre - réduction du stress - bien-être - convivialité et lien social

RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET CARDIO VASCULAIRE		
5 € / séance Engagement de septembre 2025 à juin 2026		
Où? Quand?	Comment?	Bienfaits:
A la salle des fêtes de Dourdain Tous les jeudis 19h15 → reprise le jeudi 11 septembre 2025	10 minutes d'échauffement à base d'exercices rythmés pour mettre en route le corps + 30 minutes de H.I.I.T (High Intensity Interval Training = Entraînement d'Intervalle à Haute Intensité) → réaliser des séries d'exercices (poids de corps ou avec charge) entrecoupées de courtes pauses + 10 minutes d'étirements et de mobilités + 10 minutes de relaxation	Renforcement Musculaire: - renforcement des muscles - diminution de l'anxiété - renforcement équilibre - meilleure gestion du poids - diminution des risques de blessures. Cardio: - brûle graisse: accélération de la perte de poids - amélioration de la capacité pulmonaire - diminution du risque de crise cardiaque - diminution du diabète - soulage l'anxiété et la déprime - améliore la qualité de sommeil



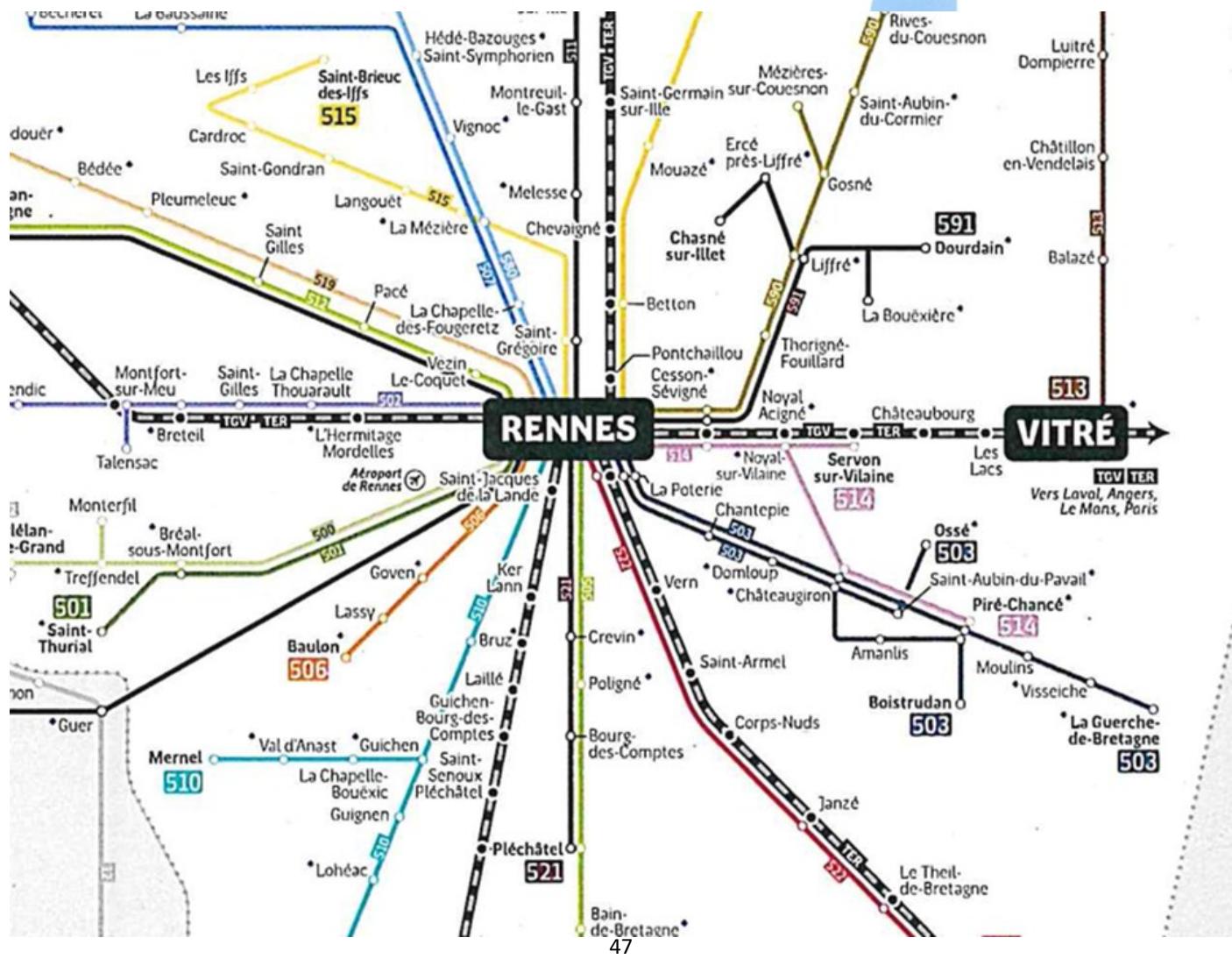
**À partir du 5 juillet 2025,
les numéros de vos lignes de car
évoluent !**



Rendez-vous sur breizhgo.bzh
pour découvrir les nouveaux numéros
de vos lignes habituelles

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100 % Bretagne





SOS FAUNE SAUVAGE BRETAGNE

Vous avez trouvé un animal en détresse ?
Vous avez un souci avec un animal sauvage ?

02 57 63 13 13



**J'ai trouvé un animal en détresse.
Que faire ?**



S'assurer que l'animal est bien en détresse :

Appeler SOS Faune Sauvage Bretagne au **02 57 63 13 13**
ou consulter la FAQ sur notre site internet



Flashez ce QR code pour voir la FAQ



SOS Faune Sauvage
02 57 63 13 13 - contact@sosfaunesauvage.bzh
www.sosfaunesauvage.bzh

Conception Graphique : Adèle Torchin

Textes : Solène Dulac

Photos © Olivier Retail

Illustrations © Cécile ROUSSE-L'oiseauMagJunior-LPO



soutenue par la Région Bretagne
cofinancée par l'Union Européenne





UTL St-Aubin du Cormier - Liffré

Utiliser son temps libre, en assistant à des conférences débats sur des sujets divers : Santé, Histoire, Sciences et Techniques, Economie et Société, Religion, Arts, Environnement, etc ...

Conférences OUVERTES et ACCESSIBLES A TOUS

Abonnement Annuel (saison 2025 - 2026) : 35 euros
(Voir programme au verso)

RAPPEL : l'adhésion à l'UTL St-Aubin du Cormier - Liffré donne accès aux conférences de l'ensemble des UTL de Bretagne sous réserve de places disponibles.

Une conférence ouverte est proposée afin de découvrir l'UTL :
23 septembre 2025 : tarif 8 euros
En cas de prise d'abonnement ultérieurement, la somme de 8 euros sera déduite.

En dehors de la conférence ouverte :

Tarif 10 euros
(10 € retranchés s'il y a prise d'abonnement au cours du 1^{er} trimestre).

Contacts Renseignements :

Adresse e-mail : utl.cormierliffré@la poste.net
Site Internet : utl-liffré-cormier.fr
Mobile : 06 87 33 73 42 / 06 80 25 58 42



Avec le soutien financier du CIAS de Liffré Cormier Communauté

PROGRAMME DES CONFERENCES 2025 – 2026

23 - 09 - 2025 St Aubin du Cormier – 14 H 15 <u>Cinéma Mauclerc</u>	Société	La MONNAIE/CRYPTOMONNAIE Hubert LUGUE
14 - 10 - 2025 Liffré – 14h15 <u>Cinéma St Michel</u>	Santé	L'Art de VIEILLIR ou La force des fragiles Jacqueline LAGREE
04 - 11 - 2025 St Aubin du Cormier – 14 H 15 <u>Cinéma Mauclerc</u>	Histoire	Un CATHOLIQUE ALLEMAND contre Hitler Gilbert NICOLAS
06 - 01 - 2026 Saint Aubin du Cormier – 14H 15 <u>Cinéma Mauclerc</u>	Littérature	Louis GUILLOUX Olivier MACAUX
03 - 02 - 2026 Saint Aubin du Cormier – 14H 15 <u>Cinéma Mauclerc</u>	Société	Olympe de GOUGES Edmond HERVE
03 - 03 - 2026 LIFFRE – 14H15 <u>Cinéma St Michel</u>	Environnement	La guerre de l'EAU François ARS
07 - 04 - 2026 Saint Aubin du Cormier – 14 H 15 <u>Cinéma Mauclerc</u>	Société	La PESTE NOIRE Maëlle THOMAS-BOURGNEUF
05 - 05 - 2026 LIFFRE – 14H15 <u>Cinéma St Michel</u>	Géographie	La Dérive des CONTINENTS Philippe BOUDEVILLE
09 - 06 - 2026 GOSNE – 14H15 Maison des Services	Société	Les MIGRATIONS Frédéric MALLEGOL

27 septembre 2025

70 ans l'amicale



Organisé par l'Amicale laïque de Dourdain

A partir de 15h00
AU CITY

Activités gratuites
Stand de crêpes et gateaux

Activités & jeux pour tous

TARIFS

Adultes : 18€ / Enfants : 8€

Apéritif – Plat – Fromage – Dessert – Café

1 boisson offerte

19H00 – 20H30
APERITIF

Vente de planches apéro

A partir de 20h30
MOULES - FRITES
JAMBON AU PORTO - FRITES

A la salle des fêtes de Dourdain

23h30 – 00h30

CONCERT

Les Pok's

Suivi d'une
SOIREE DANSANTE

A la salle des fêtes de Dourdain

Uniquement sur réservation

Par mail : amicalelaïque35450@gmail.com

Par téléphone : 06.78.84.27.70 ou 06.64.78.38.26

FÊTE DES CLASSES DOURDAIN 2025

Rassemblement festif de toutes les générations –
de 0 à 100 ans !

Rejoignez-nous pour une journée inoubliable !



Toutes les générations réunies pour célébrer la vie à Dourdain

Classes : 0 – 10 – 20 – 30 ... – 100 ans

13 septembre 2025

Salle des fêtes de Dourdain

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025

CINÉMA EN PLEIN AIR

TERRAIN DERRIÈRE LA MÉDIATHÈQUE A 21H

N'HÉSITEZ PAS A VENIR FAIRE UN PIQUE-NIQUE SUR PLACE AVANT LA SÉANCE

CHI-FOU-MI PRODUCTIONS PRÉSENTE

CAMILLE COTTIN



TONI EN FAMILLE

UN FILM DE NATHAN AMBROSIONI

LÉA LOPEZ THOMAS GIORIA LOUISE LABÈQUE OSCAR PAULEAU JULIANE LEPOURCEAU
DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

PRODUIT PAR NICOLAS DUMONT ET HUGO SÉLIGNAC

LE 6 SEPTEMBRE AU CINÉMA